

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 002511-115 517 700 Cables: OAU, Addis Ababa
website : www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF

Vingt et unième session ordinaire

9 – 13 juillet 2012

Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/747(XXI)

Original : anglais

**RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION DU DROIT
INTERNATIONAL DE L'UNION AFRICAINE (AUCIL)
JUILLET 2011 - JUIN 2012**

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL DE L'UNION AFRICAINE (AUCIL)

I. INTRODUCTION

1. Le Statut de la Commission du droit international de l'Union africaine (ci-après dénommée AUCIL) a été adopté lors de la douzième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) du 1^{er} au 4 février 2009.

2. Lors de sa treizième session ordinaire tenue à Syrte (Libye) en juillet 2009, la Conférence, par la Décision Assembly/AU/Dec. 249 (XIII), a nommé les onze (11) membres de l'AUCIL qui ont été élus par la quinzisième session ordinaire du Conseil exécutif. En outre, conformément aux dispositions de l'article 12 du Statut de l'AUCIL, cinq (5) membres ont été nommés pour un mandat de trois ans et les six (6) autres pour un mandat de cinq ans et ce, en application de la **Décision EX.CL/Dec.579(XVII) adoptée lors de la dix-septième session ordinaire du Conseil exécutif, tenue en juillet 2010**. Le Conseil a décidé que les membres de l'AUCIL devaient être autorisés à terminer leur mandat à la date où ils ont pris fonctions, c'est-à-dire en mai 2010.

3. Depuis son dernier rapport d'activité, l'AUCIL n'a pu convoquer qu'une seule session pour cause de prévisions budgétaires insuffisantes au cours de l'exercice 2011. Toutefois, suite à l'approbation du budget 2012 par le Conseil exécutif, les fonds alloués à l'AUCIL ont été légèrement majorés pour lui permettre d'entreprendre ses activités et d'organiser deux (2) sessions ordinaires, tel que stipulé dans son Statut. Il convient de noter que les fonds alloués à l'AUCIL au titre de son budget de fonctionnement sont encore insuffisants pour convoquer ses deux sessions ordinaires dans de bonnes conditions.

4. Depuis sa création, l'AUCIL n'a reçu aucun crédit budgétaire pour le financement de ses différentes études et activités du programme. Mais, des fonds ont été alloués à l'AUCIL au titre du budget 2012 pour la réalisation de certaines études et activités du programme et d'autres n'ont pu être réalisées faute de financement.

II. CONTEXTE

5. Dans son précédent rapport d'activité, l'AUCIL informait le Conseil que M. Nkurunziza Donatien (Burundi) qui a été élu en juillet 2009 pour un mandat de trois (3) ans a cessé d'exercer ses fonctions en tant que membre de l'AUCIL, à la suite de sa démission. Par conséquent, conformément à la Décision Assembly/AU/Dec.377(XVII) adoptée en juin 2011 lors de la dix-septième session ordinaire de la Conférence de l'Union à Malabo (Guinée Equatoriale), le **professeur Bonaventure Mpsasi Makenga**, a été nommé par les Chefs d'Etat et de gouvernement pour un mandat d'un(1) an, le restant du mandat de M. Nkurunziza, démissionnaire.

6. L'AUCIL porte également à l'attention du Conseil exécutif que **Mme Lillian Mahiri-Zaja (Kenya)**, qui avait été élue en juillet 2009 pour un mandat de trois (3) ans a également rendu sa démission et a de ce fait cessé d'exercer ses fonctions comme membre de l'AUCIL.

7. L'AUCIL attire l'attention du Conseil exécutif sur le fait que parmi les membres actuels de l'AUCIL il n'y a pas de femme, ce qui va à l'encontre de l'article 3 du Statut de l'AUCIL qui stipule que « *la composition de l'AUCIL reflète et respecte les principes de la représentation équitable des deux sexes.* **Le Conseil exécutif est invité à prendre note de cette anomalie lors de l'élection du candidat à ce siège vacant, à sa prochaine session en janvier 2013.**

8. En conséquence, la composition actuelle de l'AUCIL est la suivante:

N°	Nom	Pays	SEXE	Durée du mandat
1.	M.Makenga B.Mpasi	RDC	M	1 an à compter de juillet 2011
2.	M. Rafaâ Ben ACHOUR	Tunisie	M	3 ans à compter de juillet 2009 (à compter de mai 2010 à présent)
3.	M. Kholisani SOLO	Botswana	M	" " " " "
4.	M. Atanazio K. TEMBO	Malawi	M	" " " " "
5.	M. Ebenezer APPREKU	Ghana	M	5 ans à compter de juillet 2009 (à compter de mai 2010 à présent)
6.	M. Minelik Alemu GETAHUN	Ethiopie	M	" " " " "
7.	M. Filali KAMEL	Algérie	M	" " " " "
8.	M. Adelardus KILANGI	Tanzanie	M	" " " " "
9.	M. Blaise TCHIKAYA	Congo	M	" " " " "
10.	M. Cheikh Tidiane THIAM	Sénégal	M	" " " " "
11.	VACANT	N/A	N/A	" " " " "

III. MANDAT

9. Le mandat de l'AUCIL se compose de cinq (5) grands volets, à savoir le développement progressif du droit international, la codification du droit international, la contribution à la réalisation des objectifs et principes de l'Union, la révision des traités et la promotion de l'enseignement, de l'étude et de la diffusion du droit international.

IV. ACTIVITÉS

10. Le présent rapport couvre la période de juillet 2011 à juin 2012. Il comporte deux (2) sections. La première section porte sur les activités entreprises au cours de la quatrième session ordinaire de l'AUCIL et la deuxième section, sur les recommandations de l'AUCIL.

SECTION I

Quatrième session ordinaire

11. La quatrième session ordinaire de la Commission du droit international de l'Union africaine (AUCIL) s'est tenue du 4 au 14 avril 2012 au Siège de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba (Ethiopie).

12. Cette session était présidée par le professeur Blaise Tchikaya, Président sortant de l'AUCIL, qui, après avoir souhaité la bienvenue aux membres, les a informés des activités intersessions auxquelles le Bureau a représenté l'AUCIL lors des réunions suivantes :

- i. la dix-neuvième session ordinaire du Conseil exécutif et la dix-septième session ordinaire de la Conférence de l'Union, qui ont eu lieu du 23 au 28 juin et du 30 juin au 1^{er} juillet 2011 respectivement à Malabo (Guinée Équatoriale). L'AUCIL était représentée par son Président Blaise Tchikaya et un autre membre, le professeur Kamel Filali. Le Président a présenté au Conseil exécutif et au Sommet le rapport d'activité de l'AUCIL pour la période de juillet 2010 à juin 2011, ainsi que le travail accompli jusque-là par les rapporteurs spéciaux sur les questions de droit international identifiées par l'AUCIL. Les deux représentants de l'AUCIL ont également assisté à l'élection du nouveau membre de ladite Commission, le professeur Makenga B. Mpsi de la République démocratique du Congo ;
- ii. la réunion du Sous-comité consultatif du COREP sur les questions administratives, budgétaires et financières relative à l'examen des propositions de budget pour l'exercice 2012, tenue en octobre 2011 à Addis-Abeba (Ethiopie). L'AUCIL était représentée par son président, le professeur Blaise Tchikaya et l'un des membres de l'AUCIL, le professeur Adelardus KILANGI. Les deux représentants de l'AUCIL ont préparé, en collaboration avec le Secrétariat, le projet de budget de la Commission pour l'exercice 2012, qu'ils ont défendu devant le Sous-comité consultatif du COREP susmentionné;
- iii. le symposium universitaire tenu en août 2011 à Toronto (Canada), auquel le Président de l'AUCIL a assisté;
- iv. le recrutement du Secrétaire de l'AUCIL : des entretiens ont été organisés en septembre 2011. L'AUCIL était représentée à ces entretiens par son Vice-président, le juge Atanzio K. TEMBO et son Rapporteur général, Mme Lillian Mahiri-Zaja;
- v. la conférence sur la promotion de la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, tenue du 9 au 11 mars 2011 à Lilongwe (Malawi). L'AUCIL était représentée par son président, le professeur Blaise Tchikaya qui a fait un exposé sur l'AUCIL et son rôle dans la facilitation et la réalisation des activités de la Cour;

vi. la vingtième session ordinaire du Conseil exécutif et la dix-huitième session ordinaire de la Conférence de l'Union tenues du 23 au 27 janvier et du 9 au 30 janvier 2012 respectivement à Addis-Abeba (Ethiopie). L'AUCIL était représentée par son président, professeur Blaise Tchikaya et son vice-président, le juge Atanzio K. TEMBO. Les représentants de l'AUCIL ont tenu un certain nombre de réunions avec des représentants d'autres organes de l'Union africaine, des Etats membres et des partenaires afin de donner plus de visibilité à l'AUCIL et à ses activités. En marge de ce Sommet, le Président de l'AUCIL s'est entretenu avec le Vice-Premier ministre et le Ministre des Affaires étrangères de la Géorgie, qui ont exprimé le souhait de leur pays d'entretenir des relations de coopération avec l'AUCIL.

13. L'un des faits marquants de la session a été l'élection d'un nouveau bureau à l'expiration du mandat de deux ans (2) de l'ancien bureau. Les membres ci-après ont été élus membres du Bureau pour un mandat de deux ans (2) comme suit:

- **Président** : professeur Adelardus Kilangi (TANZANIE);
- **Vice-président** : professeur Kamel Filali (ALGÉRIE) ;
- **Rapporteur général** : professeur B. Makenga Mipasi (RDC).

14. Au cours de la session, les membres ont été informés de la démission de la seule femme, membre de l'AUCIL, Mme Lillian Mahiri-Zaja et de la nomination d'un nouveau membre, le professeur Makenga B. Mipasi qui d'ailleurs participait à la session pour la première fois.

15. Les questions suivantes ont été examinées lors de cette session:

- i) le projet de budget de l'AUCIL pour l'exercice 2013;
- ii) la décision du Conseil exécutif sur l'harmonisation des rémunérations des fonctionnaires élus des organes de l'Union africaine;
- iii) le rôle du Secrétariat dans le fonctionnement de l'AUCIL ;
- iv) le budget approuvé pour l'exercice 2012;
- v) les différentes études qui ont été gelées pour des raisons financières et la nécessité d'un budget supplémentaire pour 2012;
- vi) la mise en place d'un forum d'experts sur le droit international et le droit de l'Union africaine ;
- vii) les initiatives prises par le professeur Camto et le juge Yusuf Abdulqawi pour le rajeunissement de la Société africaine de droit international et la Fondation africaine pour le droit international, respectivement;

- viii) la proposition relative à la création d'un Annuaire AUCIL de droit international;
- ix) la proposition relative à la création d'un Journal du droit international de l'AUCIL ;
- x) l'élaboration d'un programme de formation en droit de l'Union africaine et droit d'intégration régionale en Afrique, pour les universités africaines;
- xi) la mise en œuvre d'un programme conjoint de formation entre l'AUCIL et la Division de la codification du Bureau des Nations Unies pour les affaires juridiques sur le droit international en Afrique;
- xii) l'actualisation du site Web de l'AUCIL et l'entrée de données sur le droit international;
- xiii) les modalités d'organisation d'une visite auprès de la Commission du droit international des Nations Unies à Genève en Suisse ;
- xiv) les modalités d'organisation d'une visite auprès de la Commission interaméricaine du droit international à Rio de Janeiro au Brésil ;
- xv) le processus budgétaire de l'Union africaine et les questions de reddition de comptes et de gestion financière au titre des activités de l'AUCIL;
- xvi) les propositions du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour la collaboration avec l'AUCIL sur les questions relatives à la proposition de droit international humanitaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en vue de collaborer avec l'AUCIL sur les questions de réfugiés et de déplacement interne;
- xvii) la demande de la République de Géorgie de collaborer avec l'AUCIL;
- xviii) la demande de l'Institut d'études sécuritaires, basé en Afrique du Sud, de collaborer avec l'AUCIL;

16. Dans le cadre du mandat de l'AUCIL pour la réalisation d'études sur les questions d'intérêt juridique pour l'Union, les rapports ci-après, établis par des rapporteurs spéciaux ont été examinés:

- i) rapport préliminaire sur les questions de piraterie en Afrique - Mme Lillian B. Mahiri-Zaja ;
- ii) rapport du Rapporteur spécial sur l'étude, les conclusions et recommandations relatives à l'harmonisation des procédures de ratification à l'Union africaine – M. Rafâa Ben Achour ;

- iii) état d'avancement de l'étude sur l'application du principe de compétence universelle – M. Kamel Filali ;
 - iv) rapport préliminaire du Rapporteur spécial sur la révision des Traités de l'OUA/UA – M. Ebenezer Appreku ;
 - v) deuxième rapport préliminaire sur « *la recherche et les études appropriées sur la base juridique pour la réparation du préjudice subi du fait de l'esclavage et d'autres dommages connexes causés au continent africain* » - le professeur Blaise Tchikaya ;
 - vi) présentation et examen du rapport d'étude et du projet de loi-type sur les personnes déplacées (Convention de Kampala) - Amb. Minelik Alemu Getahun ;
 - vii) rapport sur l'étude et les recommandations relatives à « l'enseignement, l'étude et la diffusion du droit international et du droit de l'Union africaine » - le juge Atanzio Kafaya Tembo;
 - viii) étude préliminaire sur les méthodes de travail, les compétences, les futurs programmes de travail et le renforcement des capacités de l'AUCIL – le juge Kholisani Solo;
 - ix) présentation des réflexions préliminaires sur le changement de pouvoir en Afrique: le cas du Mali - le professeur Makenga Mpsi.
17. La réunion a adopté les décisions suivantes:
- i) approuver avec quelques légers amendements, le projet de budget 2013 pour l'AUCIL ;
 - ii) le Secrétariat de l'AUCIL, malgré les responsabilités qui lui incombent au sein du Bureau du Conseiller juridique de l'UA, devrait être autorisé à consacrer plus de temps aux activités de l'AUCIL ;
 - iii) aucun crédit n'ayant été alloué au titre du budget de 2012 pour les études de l'AUCIL, des efforts devraient être déployés pour obtenir un budget supplémentaire. Ces études concernent le rapport préliminaire du Rapporteur spécial sur la révision des Traités de l'OUA/UA, l'étude, les conclusions et recommandations relatives à l'harmonisation des procédures de ratification des Traités sur le continent africain; les études, conclusions et recommandations relatives à la délimitation et démarcation des frontières en Afrique et, l'étude, les conclusions et recommandations sur les méthodes de travail, les compétences, les futurs programmes de travail, ainsi que le renforcement des capacités de l'AUCIL ;
 - iv) les rapporteurs spéciaux de l'AUCIL, dont les rapports préliminaires ont été examinés lors de la quatrième session ordinaire et qui ont obtenu un

financement au titre du budget 2012, peuvent commencer leurs activités qui consistent en une étude, des conclusions et recommandations sur le crime de piraterie en Afrique; une étude, des conclusions et recommandations sur la promotion de l'enseignement, l'étude et la diffusion du droit international et du droit de l'Union africaine sur le continent africain ;

- v) le professeur Kamel Filali a été nommé en remplacement de Mme Lillian Mahiri-Zaja en qualité de Rapporteur spécial sur l'étude sur la piraterie ;
- vi) les études AUCIL, dont les rapports préliminaires ont été examinés lors des sessions ordinaires précédentes, mais qui ont été gelées par manque de fonds, ont obtenu à présent les crédits nécessaires au titre de l'exercice 2012 et par conséquent doivent se poursuivre. Il s'agit de l'étude, des conclusions et recommandations sur l'immunité des représentants de l'Etat en vertu du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), et de l'étude, des conclusions et recommandations sur le droit international de l'environnement en Afrique ;
- vii) une étude devrait être réalisée et traduite dans la deuxième langue de travail de l'AUCIL, avant de passer à l'étape de consultation. Il s'agit de l'étude et de la rédaction de la loi-type sur la Convention de Kampala relative à la protection et à l'assistance aux personnes déplacées en Afrique ;
- viii) l'étude préliminaire sur le changement de pouvoir en Afrique - le cas du Mali - devrait faire l'objet d'un examen minutieux, pour intégration dans une étude complète de l'AUCIL ;
- ix) l'organisation d'un forum d'experts en droit international et droit de l'Union africaine à Addis-Abeba (Ethiopie) en octobre 2012 ;
- x) l'élaboration d'un programme de formation sur le droit de l'Union africaine et le droit d'intégration régionale en Afrique ;
- xi) la participation de l'AUCIL aux initiatives du professeur Camto et du juge Yusuf Camto Abdulqawi relatives au rajeunissement de la Société africaine de droit international et la Fondation africaine de droit international, respectivement ;
- xii) le lancement de l'Annuaire de droit international de l'AUCIL avant décembre 2012 ;
- xiii) le lancement du Journal du droit international de l'AUCIL avant décembre 2012 ;
- xiv) la création de quatre groupes de travail à savoir, le Groupe de travail 1: Forum d'experts de l'AUCIL en droit international, le Groupe de travail 2: Elaboration d'un programme de formation sur le droit de l'Union africaine et le droit d'intégration régionale en Afrique ; le Groupe de travail 3:

Publications ; le Groupe de travail 4: Base de données de l'AUCIL. Il a été convenu que chaque groupe de travail entreprendra les activités liées à son mandat et fera rapport à la prochaine session ordinaire prévue en octobre 2012 ;

- xv) le programme de formation conjoint entre l'AUCIL et la Division de la codification du Bureau des Nations Unies pour les affaires juridiques sur le droit international en Afrique doit se poursuivre, mais le contenu de la formation devrait mettre davantage l'accent sur le droit international en Afrique, le droit de l'Union africaine et le droit d'intégration régionale en Afrique ;
- xvi) les visites à la Commission du droit international et à la Commission interaméricaine de droit international devraient être consacrées en priorité au renforcement des institutions et des capacités.
- xvii) toutes les propositions et les intérêts exprimés par diverses institutions de travailler en collaboration avec l'AUCIL doivent être réciproques, et le Président devrait, le cas échéant, échanger les communications et mener les discussions nécessaires à cet effet.
- xviii) la tenue de la cinquième session ordinaire de l'AUCIL en octobre 2012.

SECTION II

Recommandations

18. A l'issue des travaux et conclusions de la quatrième session ordinaire, l'AUCIL a recommandé au Conseil exécutif de:

- a) prendre note du rapport d'activité de la Commission du droit international de l'Union africaine (AUCIL) pour la période de juillet 2011 à juin 2012;
- b) prendre note également de l'élection d'un nouveau Bureau composé du Président, Vice-président et du Rapporteur général de l'AUCIL;
- c) reconnaître la nécessité de renforcer la capacité financière et la structure d'appui de l'AUCIL, pour lui permettre de remplir efficacement son mandat conformément à son Statut et à ses objectifs;
- d) inviter l'AUCIL à inclure dans ses activités des études sur le développement du droit international, en particulier, le droit de l'Union africaine, en identifiant les domaines de droit international d'intérêt pour l'Union africaine;
- e) encourager les Etats membres et autres organes de l'Union africaine, en tant qu'acteurs clés, à collaborer davantage avec l'AUCIL dans l'examen des questions de droit international, étant donné que cet organe a été créé spécifiquement pour la codification et le développement du droit international en Afrique.

2012

Activity report of the African Union commission on international law (AUCIL) (July 2011 - June 2012)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4261>

Downloaded from African Union Common Repository